

S.I.V.U
BALANSUN - CASTÉTIS
Délibération
Délibération

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID : 064-256404757-20230322-1_22_03_2023-DE

S²LO

DATE DE CONVOCATION

16 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri POUSTIS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à 19H30, le Comité Syndical du S.I.V.U Balansun - Castétis, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CASTÉTIS, sous la présidence de Madame LATRUBESSE, Présidente.

Présents : Mesdames Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Isabelle BONIFACE, Sabine LATRUBESSE et Frédérique SAINT-CRIQ ; Messieurs Jérôme CRABOS, Henri POUSTIS.

Absenté excusé : Baptiste BOISSON, Lorianne DUBOIS

OBJET : Vote du compte de gestion 2022 - DÉLIB. N° 1-22-03-2023

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE à l'unanimité ledit Compte de Gestion.

CHARGE Madame la Présidente d'informer de la présente :

- ✚ Mr le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- ✚ Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du SGC de Mourenx-Orthez,

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire par la Présidente
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation
Sur les dispositions de publicité et de notification**

Réception en Préfecture le
Affiché le

S.I.V.U
BALANSUN
CASTÉTIS
64300
La Présidente
Sabine LATRUBESSE